



## Charte d'usage de l'internet à l'école

Entre l'école ..... de .....  
et  
L'élève .....

Dans le cadre des apprentissages du Brevet Informatique et Internet (B2i école),  
l'école met à disposition de l'élève des services informatiques :  
accès à internet, courrier électronique...

L'élève s'engage à respecter les règles de l'utilisateur, définies ci-dessous :

- Je consulte les sites internet et j'utilise le courrier électronique toujours en présence du maître <sup>1</sup>.
- Je me montre poli et respectueux, je ne dis pas du mal de quelqu'un dans mes messages <sup>2</sup>.
- Je ne donne pas d'informations personnelles (nom, âge, adresse, téléphone) <sup>2</sup>, sauf si le maître m'y autorise, par exemple, pour une correspondance scolaire.
- Je peux utiliser, pour mon usage personnel, des textes et des images trouvés sur des sites internet. Je respecte le propriétaire de ces documents : si je veux les reproduire et les diffuser <sup>3</sup>, je lui en demande l'autorisation.
- Je ne communique ni mot de passe ni identifiant <sup>4</sup>.

L'élève :

Les parents :  
ou le responsable légal

L'enseignant :

<sup>1</sup> Respect de l'ordre public ; exemples : Articles 227-24, 227-23 du Code pénal, Articles 24 et 26bis de la Loi du 29 juillet 1881...

<sup>2</sup> Respect du droit des personnes ; exemples : Article 9 du Code civil, Articles 226-1, 226-10, 226-15, 222-17 du Code pénal...

<sup>3</sup> Respect du droit d'auteur ; exemples : Articles L 111-1, L 121-1, L 123-2, L 131-2 du Code de propriété intellectuelle

<sup>4</sup> Dans le cas où les services utilisés dans l'école nécessitent une identification.